

CHARTRE DE L'UNSA-Ferroviaire

Adoptée au Conseil National
le 10 mai 2022

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du faubourg Montmartre 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 @ : federation@unsa-ferroviaire.org



PRÉAMBULE

La présente charte, adoptée lors du congrès de Brive en 1992, a été actualisée par :

- le Conseil National de l'UNSA-Cheminots du 25 avril 2002 en tenant compte de notre ouverture à l'ensemble des collèges et au changement de nom de la Fédération lors du congrès de Dunkerque en 1998,
- le Conseil National de l'UNSA-Ferroviaire du 11 mai 2017 afin de tenir compte des modifications des Statuts de la Fédération adoptées lors du Congrès de Vittel en 2016.
- Cette version a été adoptée lors du Conseil National du 10 mai 2022.

Rappel de la charte UNSA interprofessionnelle et des résolutions prises au Congrès de Rennes en avril 2019 :

- ***L'UNSA fait de la lutte contre les discriminations l'un de ses principes fondateurs.***
- *L'UNSA refuse toute forme de discrimination telle que définie par l'article L1132-1 du Code du travail, conformément aux lois 2001-1066 du 16 novembre 2001 et 2008- 496 du 27 mai 2010. **Nul ne peut se prévaloir d'une appartenance à l'UNSA s'il ne partage pas ces principes librement consentis.** Notre syndicalisme doit contribuer à bâtir une société qui restaure l'humanisme.
Il doit être notamment l'instrument de la démocratie dans l'entreprise, c'est-à-dire de la citoyenneté des salariés sur leur lieu de travail.*
- *L'UNSA a affirmé sa volonté de rassembler autour de valeurs et de principes communs pour construire un syndicalisme réformiste plus fort et plus uni.
Ces valeurs, ces principes, nous les avons inscrits dans nos statuts. Ils donnent une vision du syndicalisme qui veut être au service de la dignité humaine, aujourd'hui comme demain, qui situe l'émancipation des femmes et des hommes au centre de sa réflexion et de son action.
L'UNSA prend en compte la nécessité de poursuivre la lutte pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes **et lutter au sein de ses fédérations et ses syndicats contre le sexisme et la discrimination de genre.***

L'UNSA-Ferroviaire a pour objectif essentiel de défendre les intérêts des salariés du Ferroviaire.

La charte est un engagement et un outil de cohésion interne, qui s'applique à tous.
En adhérant à l'UNSA Ferroviaire, j'adhère à cette charte.

EFFICACITE SYNDICALE

Dans notre société, aux prises avec les difficultés économiques et professionnelles, le syndicalisme doit prendre en charge la défense des valeurs morales et matérielles des salariés et des retraités.

Cela comprend la défense des acquis d'une part, le pouvoir de formuler les propositions nécessaires à l'amélioration de la situation des salariés. L'**UNSA-Ferroviaire** a bien conscience du fait que l'ensemble des Entreprises relevant de la CCN Ferroviaire n'échappe pas aux pressions exercées par les Pouvoirs Publics et le Patronat sur les salariés et la protection sociale.

Dans la société actuelle, l'Homme seul se trouve placé en état d'infériorité, en conséquence, une route est toute tracée : celle du syndicalisme.

Dans ce contexte, l'**UNSA-Ferroviaire** ressent la nécessité de resserrer les liens, face à des Directions dominées par des impératifs budgétaires, des Directions profondément impliquées dans des processus politiques et économiques qui les éloignent des préoccupations sociales de leurs agents. Il est primordial de réfléchir, en permanence, sur le fait que l'organisation du travail dans l'entreprise favorise l'esprit d'individualisme et la performance personnelle. Notre syndicalisme doit trouver son juste chemin et rester constamment en phase avec les aspirations des femmes et des hommes qu'il est chargé de représenter.

Il doit savoir prendre en compte et donner cohérence aux revendications du salarié, des plus générales aux plus spécifiques. Il doit savoir régler avec justice les revendications catégorielles au mieux des intérêts de chacun en préservant toujours la cohésion face au pouvoir de l'entreprise. Il est, de fait, partie prenante d'un projet de société basé sur la solidarité et la justice sociale.

Le syndicalisme doit répondre au développement des valeurs collectives et doit être un rempart pour la défense de celles-ci. À ce titre, il est fermement attaché à la double notion de service public et d'intérêt général en mettant la production au service d'un plus grand nombre.

Les Syndicats doivent être les instruments de la démocratie dans l'entreprise, c'est-à-dire de la citoyenneté des salariés sur leur lieu de travail. La prise en compte par les Organisations Syndicales d'un certain nombre de services périphériques, dont le fonctionnement est basé sur la solidarité mutualiste, ne doit pas être exclue.

L'**UNSA-Ferroviaire** entend préserver l'intérêt de ses mandants par une politique contractuelle. Elle doit, pour ce faire, mettre en œuvre un rapport de force favorable vis-à-vis du Gouvernement, du Patronat et des Directions d'Entreprise. Elle maintient une pression syndicale forte. Elle ne refuse donc pas l'arme de la grève lorsque la nécessité l'impose.

INDEPENDANCE - LIBERTE – JUSTICE

L'**UNSA-Ferroviaire** déclare son attachement à l'autonomie de fonctionnement et à la libre expression de la Fédération et de ses Organisations Syndicales Affiliées, ceci, dans le respect de l'esprit énoncé par cette charte. Pour assurer le bon fonctionnement de cette démocratie syndicale, l'**UNSA-Ferroviaire** rejette toute forme de dirigisme, d'autoritarisme, de paternalisme. Elle privilégie l'expression collective des syndiqués par l'intermédiaire de leurs Syndicats. Ceci doit permettre au Syndicat d'exercer son rôle de « contre-pouvoir » dans l'entreprise, vis-à-vis de l'autorité hiérarchique, patronale ou gouvernementale dans un esprit efficace et constructif.

L'**UNSA-Ferroviaire** affirme son attachement aux principes de l'indépendance, totale ou réelle, vis-à-vis, d'une part, des partis politiques, du Gouvernement, du Patronat, du monde économique et des Autorités Organisatrices des transports, d'autre part, de toute doctrine politique, confessionnelle ou philosophique. L'**UNSA-Ferroviaire** s'en tient au choix d'une société empreinte de justice et de liberté garantissant l'épanouissement de l'Homme. Notre syndicalisme doit être celui de la tolérance, du rejet de toute forme de discrimination (racisme, antisémitisme, xénophobie), du respect des différences et du pluralisme des idées. Il s'attache à développer les valeurs de l'humanisme.

Notre syndicalisme doit œuvrer, par le dialogue et la compréhension, pour la paix dans le monde. Il refuse notamment la banalisation de la misère et de l'exclusion. Il rejette toute forme de totalitarisme. Il s'entend par l'engagement en commun des femmes et des hommes venus de tous horizons, dans le respect de la liberté d'expression de chacun.

UNITE SYNDICALE

La désyndicalisation actuelle s'explique tout d'abord par l'évolution du contexte industriel. Les profondes restructurations de l'appareil productif ont privé les Syndicats de leurs colonnes vertébrales traditionnelles. La délocalisation de la production, l'informatisation, le temps partiel, les horaires variables, la rémunération individualisée, mais surtout le chômage qui frappe en priorité les secteurs traditionnellement à fort taux de syndicalisation, devraient contraindre les Organisations Syndicales à revoir leurs stratégies et leur fonctionnement.

La division syndicale est perçue comme un symptôme d'inefficacité et de faiblesse ; elle est néfaste pour les salariés. Gouvernement, Patronat, Directions en profitent habilement.

Les salariés refusent pourtant l'échec ayant pour cause la division entre les appareils syndicaux. La coopération intersyndicale, l'association des forces, ainsi que les perspectives d'actions unitaires répondent à l'attente de la majorité d'entre eux.

L'**UNSA-Ferroviaire** constate que l'unité permet aux syndicats de jouer un rôle actif dans la réflexion sociale entreprise au sein de l'Europe.

Au-delà de la simple unité d'action, l'**UNSA-Ferroviaire** déclare ainsi sa volonté de poursuivre inlassablement sa recherche de l'unité syndicale la plus large et la plus durable.

RESPECT DES PERSONNES & LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION ET DE HARCELEMENT

Une attitude et un comportement respectueux sont attendus de la part de toutes et tous, quelles que soient leurs fonctions au sein de l'UNSA-Ferroviaire, en toutes circonstances.

L'UNSA-Ferroviaire et ses organisations syndicales affiliées (OSA) s'inscrivent pleinement dans les résolutions de l'UNSA du Congrès de Rennes 2019 (en préambule), notamment par la mise en place de moyens d'actions pour lutter contre le harcèlement, le sexisme et toute forme de discrimination.



